

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 8 Janvier 2020

L'an deux mille vingt le 8 Janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Etaient présents : Denis MERLIN, Maire

Gérard ROUX, Rémy DEBARD, Solange CARTIER-BATTESON, Jacques CLECHET, Ivan DEMARRE, Danielle MARRON, Mauricette MAS, Thierry MAUCHERAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Jacques SECONDI.

Etaient absents : Fabrice CUVELIER, Anne-Marie MANCIOPPI, Anaïs GAGNEUR

Monsieur Denis MERLIN, donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2019 et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une demande reçue de l'association des Maires de France pour une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL (Ardèche)

PROJET MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

PLAN DE FINANCEMENT PRESENTATION DES DOSSIERS POUR SUBVENTION ET

CHOIX DU MONTAGE JURIDIQUE - Délibération n°2020/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancée du projet et l'engagement des quatre communes associées dans la création d'une médiathèque intercommunale éducative et socio-culturelle.

Monsieur le Maire présente le chiffrage. Le coût de l'opération intégrant les travaux, la maîtrise d'œuvre et le mobilier pour un total de **743 937,00 €**, soit un montant estimé et plafonné à **892 724,40 € TTC**.

	MEDIATHEQUE HT		
Montant Opération	743 937,00 €		
SUBVENTION DEPARTEMENT Travaux	30,00%	117 360,00 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT Mobilier	30,00%	18 072,00 €	Coût Mobilier, estimation 30.000€
SUBVENTION DEPARTEMENT Informatique		10 000,00 €	Jusqu'à 20.000 € si 5 postes informatique mis à dispo du public
SUBVENTION ETAT DETR	20,00%	148 787,40 €	
SUBVENTION ETAT FSIL ou CONTRAT RURALITE	10,00%	74 393,70 €	Deux dossiers seront déposés
CONTRAT AMBITION REGION	10,00%	74 393,70 €	
CCEBER Fonds de Concours	10,00%	74 393,70 €	
FONDS EUROPEENS		En attente d'éléments	
FONDATION De France		En attente d'éléments	
CAF		En attente d'éléments	
TOTAL SUBVENTIONS		517 400,50 €	
		69,55%	MAXI 80% d'aides publiques

Monsieur le Maire expose que l'entité juridique de la médiathèque ne pourra pas être portée par un SIVU, après avoir entendu les services de la Sous-Préfecture de Vienne, la solution envisagée serait celle d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage (art. L.2224-12 du code de la commande publique).

La convention entre les 4 communes devra désigner laquelle d'entre elle effectuera la réalisation de l'opération, les autres communes seront des maîtres d'ouvrage délégués. Celle désignée comme maître d'ouvrage principal/unique sera compétente pour mener l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation dudit équipement.

La convention, qui sera bâtie avec les quatre communes portera aussi bien sur les charges d'investissement que de fonctionnement, l'évaluation de ces dernières seront remises par l'architecte en janvier 2020.

Monsieur le Maire, après concertation avec les autres communes, propose de choisir Vernioz comme Commune Maître d'Ouvrage principal/Unique.

Quant à la programmation de travaux, le commencement des travaux pourrait être envisagé en septembre 2020 sur une durée d'un an.

Après débat et en avoir délibéré, par 2 voix contre, 3 abstentions et 7 voix pour des membres présents,

le Conseil municipal de Monsteroux-Milieu à la majorité,

- ☞ **fait** le choix comme entité juridique d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- ☞ **désigne** la commune de Vernioz comme maître d'ouvrage principal/unique,
- ☞ **entérine** le plan de financement tel qu'il est présenté et décide qu'il sera présenté par la commune de Vernioz à tous les partenaires mentionnés dans le plan de financement,
- ☞ **valide** la programmation des travaux de septembre 2020 à août 2021.
- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions à l'encaissement de cette libéralité, à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de la présente délibération ; en cas d'empêchement de ce dernier autorise le premier Adjoint et les suivants dans l'ordre du tableau à procéder aux formalités.

REHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET ISOLATION PHONIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE – PLAN DE FINANCEMENT AVEC DOSSIER DE SUBVENTION DETR - SFIL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL - Délibération n°2020/03 ET 04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancée du projet de la réhabilitation de l'école élémentaire de notre commune ainsi que l'isolation phonique du restaurant scolaire. Monsieur le Maire présente le chiffrage. Le coût de l'opération intégrant les travaux, la maîtrise d'œuvre pour un total de 325 386.60 € pour l'école et 11 455.40 € pour le restaurant scolaire pour un total de **336 842.00 € HT**, soit un montant estimé et plafonné à **404 210.40 € TTC**.

Monsieur le Maire donne lecture du détail du plan de financement ci-dessous avec les subventions demandées, avec un maxi de 80 % d'aides publiques.

Nous avons reçu deux architectes Mr Gaëtan BROUARD de Montseveroux et Mr Bruno SERRATRICE du Péage de Roussillon pour discuter du projet, tous deux ne sont pas favorable pour l'isolation extérieure pour ne pas perdre l'aspect architectural.

Montant de l'opération	REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE 325 386.60 € + 11 455.40 € HT CANTINE	
SUBVENTION DEPARTEMENT ECOLE	40.00 %	130 154.64 €
SUBVENTION DEPARTEMENT BONUS	20.00 %	65 077.32 €
SUBVENTION DEPARTEMENT CANTINE	60.00 %	6 873.24 €
SUBVENTION ETAT DETR ECOLE	20.00 %	65 077.32 €
SUBVENTION ETAT DETR CANTINE	20.00 %	2 291.08 €
SUBVENTION ETAT FSIL	10.00 %	En attente d'éléments
SUBVENTION AMBITION REGION	10.00 %	En attente d'éléments
TOTAL DES SUBVENTIONS	80.00 %	269 473.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le plan de financement de l'opération tel qu'il est présenté ci-dessus,

CHARGE : le Maire de présenter le dossier aux services de l'ETAT pour l'obtention de la DETR ainsi que le SFIL Fonds au soutien à l'Investissement Local, aux services du Département de l'Isère pour l'obtention de la dotation ainsi que le bonus nécessaire à la réalisation de ces travaux,

AUTORISE : le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU TEIL (Ardèche) A L'OCCASION DU SEISME – Délibération n°2020/04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de TEIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour et 5 abstentions :

DECIDE : à la majorité de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à la commune de TEIL,

DITS : que cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2020.

QUESTIONS ORALES

Les vœux auront lieu dimanche 12 janvier à 11h, Monsieur le Maire demande que chaque responsable de commission fasse un petit bilan de l'année écoulée.

Vérifier l'éclairage du local des sous des écoles vers l'ancienne cantine qui ne fonctionne pas.

Suite à la modification du poste d'adjoint administratif territorial à l'accueil, Christelle SOARES a commencé lundi 6 janvier 2020 sur la commune de VERNIOZ au secrétariat.

2 animatrices de l'OVIV ont pris le poste de la surveillance de l'interclasse et une entreprise de la commune fait le ménage tous les jours à l'école élémentaire.

Vendredi le 10 janvier à 8h30 Gérard a rdv avec Julien POIRIER pour prévoir de changer les toilettes de l'école au rez-de-chaussée pendant les travaux.

Mardi prochain une corvée est prévue pour la plantation des arbres au stade et devant la Mairie.

L'entreprise ESPACS a arrêté les travaux du changement de la main courante prévoir de rappeler Mr MILAN dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h

Le Maire,

Denis MERLIN

